



Arbre sur jardin privatif qui doit l'élaguer ?

Par **Jpseudo**, le 27/11/2013 à 08:20

J'habite une copropriété avec un jardin privatif dont je n'ai que la jouissance et il y a un mimosa très imposant qui était déjà présent avant la construction de la résidence.

Du fait que cet arbre dépasse la hauteur du 1er étage , le syndic (à la suite d'appels d'autres propriétaires)me demande de le couper ou de l'élaguer

Qui doit payer les frais?

Bien sûr,le syndic me précise que je dois entretenir mon jardin privatif donc que c'est à moi de payer ou de faire le travail.

Merci de me donner une réponse .

Par **Lag0**, le 27/11/2013 à 10:32

Bonjour,

Il faut revoir votre règlement de copropriété, personne ici ne peut le connaitre à votre place...